



## Delai ou recours ou les deux aidez moi

Par **bouboulois**, le **03/08/2009** à **13:47**

Bonjour,  
mon compte bancaire a été cloturé le 17 juin pour solde débiteur depuis 60 jours n'étant pas au courant je pose un cheque de 4500€ le 17 juillet ils encaissent et font la déduction opposent mes cartes pour pertes nous sommes le trois aout et je ne peux toujours pas toucher mon argent est ce que c'est normal ya t'il des délais ai je des recours?

Par **Patricia**, le **03/08/2009** à **14:19**

Bonjour,

Vous n'étiez pas au courant de quoi ? Que votre compte était débiteur ? (depuis 60 jours, je doute....)

Votre banque n'envoyait jamais de relevé de compte mensuel ?

Quand la clôture du compte est faite par la banque, elle est tenue d'en informer son client par LR/AR environ 45 j avant sa clôture.

SAUF si certaines opérations sur ce compte se sont avérées suspectes ou frauduleuses.

La clôture est sans préavis.

Quand un solde est débiteur à la clôture, passé 1 mois, le client est fiché FICP à la BdeF.

Pour le chèque de 4500e : "font la déduction", c'est à dire ?

La déduction de quoi ?

Par **bouboulois**, le **04/08/2009** à **11:53**

je n'etais pas au courant que mon compte avait été cloturer mais tout a fais au courant que j'etais a decouvert  
ils ont prelever sur le cheque ce que je leur devais et mon compte est crediteur de 3900 euros  
a l'heure actelle que je ne peut pa toucher